



**ACEPP** (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), **ANAPSY-pe** (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), **ANPDE** (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), **ANSFT** (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales), **ATD Quart Monde**, **Fédération CFDT-Interco**, **Fédération CGT des services publics**, **CSF** (Confédération Syndicale des Familles), **FNEJE** (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), **SNMPMI** (Syndicat National des Médecins de PMI), **SNUCLIAS-FSU**, **SUD collectivités territoriales**, **UFNAFAAM** (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), **UNIOPSS** (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

**Communiqué de presse du 27 janvier 2014**

**Alertez les bébés et les parents : la PMI est en danger !**

**Alertez le gouvernement : il faut la sauver maintenant !**

**Journée d'action le 30 janvier : "Assurer l'avenir de la Protection Maternelle et Infantile"**

**Un bébé sur deux de moins d'un an était jusqu'à présent suivi en PMI, une femme enceinte sur 5 également (source IGAS). Et demain ?**

**La PMI c'est quoi ?** C'est une politique nationale de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfant, ouverte à tous, gratuite et de proximité, dont les missions sont fixées par la loi. Les services de PMI, chargés de les mettre en œuvre, dépendent des Conseils généraux.

**Quelles sont ses missions ?** Des consultations médicales préventives, des visites à domicile, des bilans de santé en école maternelle, des actions médico-sociales de soutien aux familles, des activités de planification et d'éducation familiales, des actions de prévention et de prise en charge des enfants en danger, des activités d'agrément et de contrôle des modes d'accueil de la petite enfance, le traitement d'informations épidémiologiques et en santé publique. Les services de PMI réalisent notamment dans ce cadre des vaccinations, des actions de dépistage, de soutien à la fonction parentale, d'accompagnement et d'éducation pour la santé dans des situations de handicaps et de maladies chroniques, des activités de contraception, de lutte contre les violences faites aux femmes, etc.

**Quelle sont les difficultés actuelles ?** Aujourd'hui les services et les équipes de PMI sont fragilisés dans de nombreux départements : beaucoup de consultations de nourrissons et de femmes enceintes, et de planification familiale, de bilans de santé en maternelle, sont supprimés ; sinon les délais de rendez-vous s'allongent, le suivi d'enfants après 2 ans se restreint, les visites à domicile en pré et post-natal se raréfient. On ne compte plus les postes vacants, s'agissant surtout des médecins, mais aussi des puéricultrices, des sages-femmes... Le désengagement de cette politique de santé publique de l'enfant et de la famille par les ministères de la santé successifs, combiné à l'investissement très inégal de leurs missions de santé par les départements, y est pour beaucoup.

**Nous demandons quatre mesures d'urgence pour sauvegarder et développer la PMI :**

\* **La création** d'une instance nationale pour la promotion et la protection de la santé familiale et infantile chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant et de l'adolescent, de la famille, en lien avec les conseils généraux, les ARS, les CPAM et tous les partenaires.

\* **Un plan d'urgence** pour accroître la démographie des professionnel-les de santé intervenant en PMI : revalorisation des statuts et rémunérations, formation initiale et accès au développement professionnel continu, et modalités de recrutement adaptés.

\* **Le maintien** dans tous les départements de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif, social.

\* **L'accroissement** du financement de la PMI, de la part des divers acteurs que sont l'État, les ARS, l'Assurance maladie et les collectivités locales, chacun pour ce qui le concerne.

**Lire le dossier de presse sur :**

[http://assureravenirpmi.org/Doc/dossier\\_presse\\_mouvementPMI\\_30jan2014.pdf](http://assureravenirpmi.org/Doc/dossier_presse_mouvementPMI_30jan2014.pdf)

**À Paris la manifestation se rendra au ministère de la santé**

**départ à 14h30 - Métro Notre-Dame-des-Champs.**

**Pour les initiatives en province cf.**

<http://assureravenirpmi.org/Doc/InitiativesProvinces30janvier.php>

**contacts :**

Nadia Faradji : 01 43 93 91 88

Elisa Guises : 06 16 05 63 04

Valérie Ledour : 06 63 08 88 30

Brigitte Pierron : 06 73 45 17 10

Evelyne Rossignol : 06 32 08 61 58

Pierre Suesser : 06 88 98 31 72